

snipat scientifiques

Police Technique et Scientifique

On vous en parle !

MOBILITÉ GÉNÉRALE

QUI PEUT POSTULER OÙ ?

Nous avons alerté que l'absence de nomenclature des techniciens ainsi que l'absence de révision des textes en vigueur conduiraient à des incompréhensions et des interprétations au mouvement générale de 2021.

C'est dans ce contexte qu'un mail avait été adressé à la DRCPN pour savoir ce qui pourrait empêcher un TPTS (B1) de postuler sur un poste TPPTS (B2)...

Pour : [redacted]
Copie à : [redacted] mobilite pts <mobilite.pts.snipat@gmail.com>
Date : 08/03/2021 17:11

Bonjour [redacted]

Est-ce que les B1 actuels peuvent postuler sur des postes B2 (sachant qu'il n'y a pas de nomenclature et que ces agents ont suivi un stage de management à Nîmes et ce qui ne sera pas le cas pour les futurs passages de B1 ?

Où en est-on avec le mouvement au fil de l'eau ?

En vous remerciant,

Xavier DEPECKER
Secrétaire national e
des personnels scier

de la police nationale

SNIPAT

Message du 08/03/21 17:36

De : [redacted] DRCPN SDARH BPATS"
A : "Xavier DEPECKER" <depecker.snipat@orange.fr>
Copie à : [redacted] DRCPN SDARH BPATSPN"
Objet : Re: mouvement de mobilité

Bonjour M. DEPECKER,

dans le cadre de la mobilité, il conviendrait afin que l'on ait une gestion en nomenclature, que les agents postulent sur les postes relevant de leur grade.

Nous ne pouvons toutefois pas empêcher un agent de postuler mais il ne sera alors pas prioritaire.

Pour le mouvement au fil de l'eau, nous sommes encore en train de travailler dessus. Je dois faire un point sur l'avancement dans la semaine avec les agents.

Bien cordialement,

[redacted]
SDARH / BPATS
DRCPN
>
40, avenue des terroirs de France - 75012 Paris

QUESTION

RÉPONSE

**N'oubliez pas de transmettre vos demandes de mobilité
à l'adresse suivante :**

mobilite.pts.snipat@gmail.com



snipat PTS
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS

23/03/2021